

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR  
8 JUIN 2021**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 mai 2021
  - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 25 mai 2021
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
  - 4.1 Aucun
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Dépôt - Rapport Incendie - Mai 2021
  - 5.2 SSI - Réparation des pinces de désincarcération du véhicule #334
  - 5.3 SSI - Formation des officiers non urbains à la MRC des Jardins-de-Napierville
  - 5.4 SSI - Démission du Chef aux opérations Monsieur Gaby Montbleau
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1 Dépôt - États des revenus et des dépenses - Mai 2021
  - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mai 2021
  - 6.3 Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier 2020 - Dépôt & diffusion
  - 6.4 Positionnement - Abaissement des taux d'intérêts
  - 6.5 Équilibrage des rôles de taxation des règlements d'emprunt
  - 6.6 Autorisation de signature d'une entente sur la rédaction de différents documents juridiques dans le cadre du raccordement d'un établissement au réseau d'égout municipal avec l'entreprise Structures Stross Napierville Inc.
  - 6.7 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
  - 6.8 Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 7.1 Règlement no.499 - Dépôt du certificat du responsable de la procédure référendaire - Procédure référendaire du 12 au 27 mai 2021
  - 7.2 Adoption - Règlement no.499 modifiant le règlement de zonage no.452 notamment les grilles de zonage R-208, R-209, REC-203 ainsi que les notes sur la marge avant des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204
  - 7.3 Règlement no.501 sur la modification du règlement no.478 portant sur la gestion contractuelle de façon à y inclure les dispositions, prévues dans la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions sanctionnée le 25 mars 2021, concernant des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec - Adoption
  - 7.4 Avis de motion - Règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la possibilité de conclure en entente prévoyant le report de contribution

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

- 7.5 Adoption du projet du règlement - Règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la possibilité de conclure en entente prévoyant le report de contribution
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Dépôt rapport mensuel - mai 2021
- 9 TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Public - Mai 2021
  - 9.2 Autorisation - Signature d'entente concernant une demande d'alimentation auprès d'Hydro-Québec
  - 9.3 Autorisation de signature de la mise à jour et renouvellement de l'entente pour la fourniture de services de la part de la municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
  - 10. Biblio -Contrat pour services de conciergerie  
1
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
  - 11. Aucun  
1
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 8 juin 2021 à 20h par vidéoconférence tel que prescrit par l'arrêté du Ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean Cheney, maire  
M. Michel Monette conseiller poste #1  
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2  
M. Martin Van Winden conseiller poste #3  
M. Maurice Boissy conseiller poste #4  
M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée:

Mme Carole Forget conseillère poste #5

**2021-06-127** **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Martin Van Winden,  
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-128** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-06-129** **Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 mai 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-130** **Procès-verbal - Séance extraordinaire du 25 mai 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Il est proposé par M. Maurice Boissy,  
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)**

La période de questions ne pouvant se dérouler séance tenante, les citoyens devaient soumettre leurs questions par écrit au conseil municipal. Aucune question n'a été reçue.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **Dépôt - Rapport Incendie - Mai 2021**

#### **2021-06-131 SSI - Réparation des pinces de désincarcération du véhicule #334**

01. Considérant la résolution no.2021-05-112 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

02. Considérant que suite à l'inspection des pinces de désincarcération du véhicule #334, ils ont constaté le bris d'un des couteaux;

03. Considérant que suite à cette inspection, la réparation des pinces de désincarcération était urgente et nécessaire;

04. Considérant que la compagnie Boivin & Gauvin a procédé à la réparation pour un montant total de 2 787.44\$ taxes incluses;

05. Considérant que la résolution no.2021-05-112 autorise le paiement de la facture de 2,787.44\$ taxes incluses pour la réparation des pinces de désincarcération du véhicule #334;

06. Considérant que la résolution no.2021-05-122 demande au conseil municipal de St-Cyprien d'entériner la résolution.

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la résolution no.2021-05-112 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2021-06-132 SSI - Formation des officiers non urbains à la MRC des Jardins-de-Napierville**

01. Considérant la résolution no.2021-05-113 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

02. Considérant qu'afin d'être conforme aux exigences pour exercer le poste d'officier au sein de service de sécurité incendies la formation des officiers non urbains auprès de la MRC doit être complétée;

03. Considérant qu'y a lieu d'inscrire cinq candidats du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville à cette formation pour un montant approximatif de 10 000\$;

04. Considérant que ces formations sont assujetties à une subvention de la part de la MRC des Jardins-de-Napierville;

05. Considérant que la résolution no.2021-05-113 autorise l'inscription des cinq

candidats à ladite formation auprès de la MRC des Jardins-de-Napierville qui aura lieu à compter du 29 mai prochain pour un coût approximatif de 10 000\$;

06. Considérant que la résolution no.2021-05-113 demande au conseil municipal de St-Cyprien d'entériner la résolution.

Il est proposé par M. Michel Monette,  
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la résolution no.2021-05-113 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-133 SSI - Démission du Chef aux opérations Monsieur Gaby Montbleau**

01. Considérant la résolution no.2021-05-114 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

02. Considérant que Monsieur Gaby Montbleau, Chef aux opérations du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville a remis sa démission suivant lettre en date du 30 avril 2021;

03. Considérant que ce dernier quittera ses fonctions le 06 mai 2021;

04. Considérant que la résolution accepte la démission de Monsieur Gaby Montbleau;

05. Considérant que la résolution remercie Monsieur Montbleau pour ces six années travaillées au sein du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville;

06. Considérant que la résolution no.2021-05-114 demande au conseil municipal de St-Cyprien d'entériner la décision rendue.

Il est proposé par M. Maurice Boissy,  
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la résolution no.2021-05-114 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

De remercier Monsieur Gaby Montbleau pour ces six années travaillées au sein du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville;

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES**

**Dépôt - États des revenus et des dépenses - Mai 2021**

**2021-06-134 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mai 2021**

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 mai 2021 au montant de 103,077.57\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**2021-06-135 Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier 2020 - Dépôt & diffusion**

01. Considérant l'article 176.2.2. du Code municipal qui prévoit que : "Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil."

02. Considérant le dépôt du rapport financier 2020 lors de la séance du conseil de mai 2021;

Il est proposé par M. Maurice Boissy,  
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la diffusion du rapport des faits saillants du rapport financier 2020 sur le site internet de la municipalité.

D'autoriser la diffusion du rapport des faits saillants du rapport financier 2020 sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-136 Positionnement - Abaissement des taux d'intérêts**

01. Considérant les mesures extraordinaires concernant la situation du COVID-19 dont l'abaissement des taux d'intérêts à 0% pour toutes taxes impayées;

02. Concernant que la séance ordinaire du 8 juin a été désignée pour que le conseil municipal prenne position sur la situation;

Il est proposé par M. Maurice Boissy,  
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever les mesures extraordinaires quant à la taxation dont l'abaissement des taux d'intérêts à 0%.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-137 Équilibrage des rôles de taxation des règlements d'emprunt**

01. Considérant une note du service financier concernant des remboursements et facturation concernant le rééquilibrage du rôle de taxation des règlements d'emprunt no.349 et 389;

02. Considérant que le rééquilibrage du rôle de taxation des règlements d'emprunt équivaut au montant de 1,703.21\$.

Il est proposé par M. Maurice Boissy,  
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le rééquilibrage du rôle de taxation des règlements d'emprunt no.349 et 389 selon les opérations suivantes:

-Matricule 1105-08-9083 - Crédit de 1,364.69\$

-Matricule 1105-09-4004 - Crédit de 465,53\$

-Matricule 1106-00-8242 - Facturer 127,01\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-138 Autorisation de signature d'une entente sur la rédaction de différents documents juridiques dans le cadre du raccordement d'un établissement au réseau d'égout municipal avec l'entreprise Structures Stross Napierville Inc.**

01. Considérant des représentations de l'entreprise Structures Stross Napierville inc. auprès de la municipalité sur l'opportunité de raccorder leur nouvelle installation au réseau d'égout municipal;

02. Considérant que la municipalité et l'entreprise Structures Stross Napierville inc ont signé une première entente concernant des vérifications légales;

03. Considérant, qu'à la suite de ces vérifications légales, il est nécessaire de mettre en place les conclusions des vérifications légales pour permettre la réalisation du projet de Structures Stross;

04. Considérant la nécessité pour l'entreprise Structures Stross Napierville inc. d'assumer les frais engagés pour ces travaux légaux à survenir;

05. Considérant une entente sur le paiement des frais d'une étude sur le raccordement d'un établissement au réseau d'égout municipal jointe à la présente résolution en annexe A;

Il est proposé par M. Michel Monette,

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à survenir entre la municipalité et l'entreprise concernant la mise en place des conclusions des vérifications légales couverte par la 1ère entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-139 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection**

01. CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

02. CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

03. CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

04. CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

05. CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2021-06-140 Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021**

01. Considérant la résolution no.2020-12-291 par lequel le conseil municipal a statué sur les dates de tenues des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021;

02. Considérant l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

03. Considérant un muni-express, émis en date du 7 mai 2021, dans lequel le MAMH confirme les dispositions de l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums.

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 de la façon suivante :

- La séance ordinaire fixée au mardi le 12 octobre est devancée au mardi le 5 octobre 2021;

D'émettre un avis public au sujet de cette modification et de le transmettre sur l'ensemble des plateformes de la municipalité ainsi que de l'afficher à l'hôtel de ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

### **2021-06-141 Règlement no.499 - Dépôt du certificat du responsable de la procédure référendaire - Procédure référendaire du 12 au 27 mai 2021**

01. Considérant le processus d'adoption du règlement no.499;

02. Considérant la tenue d'une procédure référendaire qui s'est tenue du 12 au 27 mai 2021.

Il est proposé par M. Michel Monette  
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer le dépôt du certificat du responsable de la procédure référendaire qui s'est tenue du 12 au 27 mai 2021, concernant le règlement numéro 499 modifiant le règlement de zonage no.452 notamment les grilles de zonage R-208, R-209, REC-203 ainsi que les notes sur la marge avant des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204;

Qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été déposée dans le cadre de cette procédure;

Qu'en conséquence, le susdit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

Que le certificat du responsable de la procédure référendaire du 12 au 27 mai 2021 soit



déposé aux archives et que ce certificat soit publié sur le site Internet de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-142 Adoption - Règlement no.499 modifiant le règlement de zonage no.452 notamment les grilles de zonage R-208, R-209, REC-203 ainsi que les notes sur la marge avant des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204**

01. Considérant que l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que la municipalité peut modifier ses règlements d'urbanisme;
02. Considérant que la municipalité a adopté le règlement no.452 établissant des normes de zonage sur le territoire de la municipalité;
03. Considérant que le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.452 doivent être modifiées;
04. Considérant que des dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;
05. Considérant qu'un avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2021;
06. Considérant qu'à l'occasion de cette même séance, un projet de règlement a été déposé par le même membre du conseil;
07. Considérant qu'un processus de consultation publique écrite s'est tenu sur une période de 15 jours telle que spécifiée dans les arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;
08. Considérant que, lors de ce processus de consultation publique écrite, aucun commentaire n'a été reçu;
09. Considérant qu'un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mai 2021;
10. Considérant qu'aucune demande n'a été déposée dans le cadre du processus d'enregistrement des personnes habiles à voter;
11. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.499 modifiant le règlement de zonage no.452 notamment les grilles de zonage R-208, R-209, REC-203 ainsi que les notes sur la marge avant des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-143 Règlement no.501 sur la modification du règlement no.478 portant sur la gestion contractuelle de façon à y inclure les dispositions, prévues dans la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions sanctionnée le 25 mars 2021, concernant des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec - Adoption**

01. Considérant que le Règlement numéro 478 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité, en date du 11 février 2020, conformément à l'article 938.1.2 du Code

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

02. Considérant que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

03. Considérant que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

04. Considérant qu'un avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mai 2021;

05. Considérant qu'à l'occasion de cette même séance, un projet de règlement a été déposé par le même membre du conseil;

06. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'adopter le règlement no.501 sur la modification du règlement no.478 .

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-144 Avis de motion - Règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la possibilité de conclure en entente prévoyant le report de contribution**

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Monsieur Martin Van Winden donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la possibilité de conclure en entente prévoyant le report de contribution;

Monsieur Martin Van Winden dépose également, le projet du Règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la possibilité de conclure en entente prévoyant le report de contribution

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-145 Adoption du projet du règlement - Règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la possibilité de conclure en entente prévoyant le report de contribution**

CONFORMÉMENT à l'article no.124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement Règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la

possibilité de conclure en entente prévoyant le report de contribution déposés par M. Martin Van Winden.

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'adopter du projet de règlement Règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la possibilité de conclure en entente prévoyant le report de contribution

D'acheminer une copie de la résolution ainsi que du projet de règlement en copie conforme à la MRC des Jardins-de-Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT**

**Dépôt rapport mensuel - mai 2021**

**TRAVAUX PUBLICS**

**Dépôt - Rapport Travaux Public - Mai 2021**

**2021-06-146 Autorisation - Signature d'entente concernant une demande d'alimentation auprès d'Hydro-Québec**

01. Considérant une demande d'alimentation transmise par Hydro-Québec;
02. Considérant les documents d'ententes transmis par Hydro-Québec à la municipalité;
03. Considérant des frais relatifs à la demande d'alimentation d'un montant de 10,543.21\$.

Il est proposé par M. Maurice Boissy,  
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-06-147 Autorisation de signature de la mise à jour et renouvellement de l'entente pour la fourniture de services de la part de la municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées**

01. Considérant que les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien, en collaboration avec les représentants de la firme TetraTech, ont procédé à l'élaboration et à la mise à jour de l'entente pour la fourniture de services de la part de la municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées envers la municipalité de Saint-Cyprien;
02. Considérant que la signature de la dernière entente relative à ces services entre les deux municipalités date de 1993;
03. Considérant qu'au cours des dernières années, plusieurs aspects de cette entente ont évolué et ont dû être mise à jour;
04. Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature de cette nouvelle entente sur laquelle les deux municipalités en sont venues à un accord commun;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente pour la fourniture de services de la part de la municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **LOISIRS, CULTURE & FAMILLE**

#### **2021-06-148 Biblio -Contrat pour services de conciergerie**

01. Considérant la résolution no.2021-05-134 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

02. Considérant que la résolution demande que le conseil municipal de St-Cyprien entérine les dispositions de la résolution no.2021-05-134;

03. Considérant que le contrat d'entretien ménager de la bibliothèque se termine au 30 juin 2021;

04. Considérant que l'entreprise Solution Pro-Net inc. offre de renouveler le contrat pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 aux mêmes tarifs et conditions que le précédent contrat;

05. Considérant que la résolution no.2021-05-134 prévoit l'octroi du contrat d'entretien de la bibliothèque municipale à l'entreprise Solution Pro-Net inc. au montant de 9,525\$ plus les taxes applicables pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022;

06. Considérant que la résolution no.2021-05-134 prévoit d'autoriser la direction général de Napierville à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la résolution no.2021-05-134 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **VARIA**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions ne pouvant se dérouler séance tenante, les citoyens devaient soumettre leurs questions par écrit au conseil municipal. Aucune question n'a été reçue.

#### **2021-06-149 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Martin Van Winden,

Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

JEAN CHENEY  
MAIRE

---

JAMES LANGLOIS-LACROIX  
DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR  
MONSIEUR LE MAIRE JEAN CHENEY  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 8 JUIN 2021 A 20H00 (Article 142 du C.M.)**

---

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean Cheney, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 à 20h et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 2021-06-17



---

Jean Cheney,  
Maire